

## **HAUSSE DE LA TARIFICATION COMMERCIALE SUR LE RESEAU TOUT'ENBUS**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de revaloriser automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, les prix des gammes tarifaires des réseaux urbains dont elle a la gestion.

Cette revalorisation s'applique selon une formule d'indexation basée sur l'indice des prix à la consommation établi par l'INSEE au 31 août de l'année précédente.

A titre exceptionnel pour les tarifs 2025, du fait que la tarification commerciale n'a pas été indexée depuis plusieurs années, il a été acté d'effectuer un rattrapage en tenant compte des indices 2023 et 2024, soit une indexation des tarifs de 6,8%.

Dans un souci de lisibilité et de simplification, les tarifs indexés sont arrondis :

- Au 10<sup>ème</sup> d'euro supérieur pour le ticket 1 trajet,
- Au ½ euro supérieur pour les tarifs intermédiaires (carnet de 10 tickets, abonnements 30 jours et 180 jours),
- A l'euro supérieur pour l'abonnement 365 jours.

A noter : les titres de transport Tout'enbus sont des titres « glissants » : c'est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (à la date du jour de vente) que les tarifs changent. Si l'utilisateur achète son titre 30 jours, 180 jours ou 365 jours au plus tard le 31 décembre, il se verra appliquer les tarifs 2024.

Cette indexation des tarifs sur l'inflation a pour logique de contribuer à la hausse des charges de transport depuis plusieurs années, liée notamment à l'inflation des prix, et permettre le maintien du niveau de service.

Cette augmentation reste cependant bien inférieure à la hausse des coûts des services de transport.